

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à Saint Christoly Médoc sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FERON, Président de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île.

<i>Date de convocation</i> 18 septembre 2024		<b>Étaient présents :</b> BEGADAN CISSAC-MÉDOC CIVRAC EN MÉDOC COUQUÈQUES GAILLAN EN MÉDOC  LESPARRE-MÉDOC  ORDONNAC PAUILLAC SAINT CHRISTOLY MÉDOC SAINT ESTEPHE SAINT GERMAIN D'ESTEUIL SAINT LAURENT MÉDOC  SAINT-SAUVEUR-MEDOC SAINT SEURIN DE CADOURNE SAINT YZANS DE MEDOC VERTHEUIL	M. Jean-Robert DUHET - Mme Martine SALLETTE Mme Raymonde FERRIE Mme Béatrice SAVIN M. Eric ROJO M. Bertrand TEXERAUD - Mme Sylvie FERRAND - M. Gilles CUYPERS M. Bernard GUIRAUD - Mme Danielle FERNANDEZ - M. Thierry CHAPPELLAN - Mme Sylvaine MESSYASZ - Mme Isabelle MUSETTI M. Stéphane KORCHEF M. Florent FATIN - M. Philippe BARRAUD - Mme Valérie CROUZAL M. Stéphane POINEAU Mme Michelle SAINTOUT M. Philippe BUGGIN - Mme Lydie VERRET M. Jean-Marie FERON - M. Jean-Michel SAINTEMARIE - M. Bruno CARRILLON - M. Didier DURET Mme Bernadette GONZALEZ M. Frédéric LARROQUE M. Dominique LAJUGIE M. Dominique TURON
Membres en exercice	<b>42</b>		
Membres présents	<b>29</b>		
Membres représentés	<b>6</b>		
Membres votants	<b>35</b>		
<i>Pour</i>	<b>35</b>		
<i>Contre</i>	<b>0</b>		
<i>Abstentions</i>	<b>0</b>		
Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché au siège de la Communauté de Communes.		<b>ONT DONNÉ POUVOIR</b>	M. Jean MINCOY, à Mme Raymonde FERRIE Mme Julie COSTA, à Mme Valérie CROUZAL M. Lucien BRESSAN à Mme Michelle SAINTOUT Mme Jeany FISCHER, à M. Bruno CARRILLON Mme Michèle COOMBS, à M. Jean-Michel SAINTEMARIE M. Serge RAYNAUD, à Mme Bernadette GONZALEZ
<b>DÉLIBÉRATION 070/2024</b>		<b>ÉTAIENT EXCUSÉS</b>	M. Alexandre PIERRARD - M. Joël CAZAUBON - Mme Virginie RASCAR - M. William POUYALET - M. Grégoire de FOURNAS - M. Jean VIANDON - Mme Sophie MOUFLET
		<b>Secrétaire de séance :</b>	M. Stéphane POINEAU
<b>Administration Générale – Rapport d'activités CDC MCPI 2023</b>			

Rapporteur : Jean-Marie FERON

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant aux collectivités le devoir de transparence auprès des élus, au travers d'un récapitulatif des activités de l'année écoulée.

Après avoir pris connaissance du rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

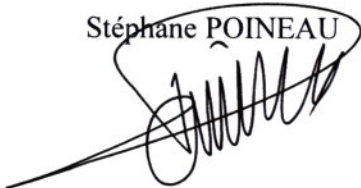
▣ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île, joint en annexe.

▣ **AUTORISE** Monsieur le Président à communiquer ledit rapport aux maires des communes membres, afin qu'elles puissent le présenter à leur tour, à leurs conseils municipaux.

*Le rapport d'activités sera disponible et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île à l'adresse suivante : [www.medoc-cpi](http://www.medoc-cpi) – onglet « la communauté ».*

Le secrétaire de séance

Stéphane POINEAU



Le Président,

Jean-Marie FERON

